



EDITO

## CHANGEMENT DE MÉTHODE ?

Au soir du second tour le président de la République tout juste élu invoquait pour ce quinquennat « **une méthode refondée** ».

« Cette ère nouvelle ne sera pas la continuité du quinquennat qui s'achève mais l'invention collective d'une méthode refondée pour cinq années de mieux au service de notre pays »

On lit derrière cette phrase bien sûr la volonté de tourner la page de cette méthode qui a produit les crises majeures qu'ont été celles des gilets jaunes et des grandes manifestations contre la réforme des retraites ou encore des scandales qui ont émaillé le précédent quinquennat dont l'affaire McKinsey a été le dernier en date.

Malheureusement, dès le lendemain, l'humilité n'était déjà plus de mise dans la bouche des ministres encore en fonction. Car si l'on pense que cette « méthode refondée » doit d'abord s'appliquer au **dialogue social** et au plus clivant des projets du programme du président, **la réforme des retraites et son recul de l'âge de départ**, cela ne va pas de soi quand on lit les déclarations de la Ministre du Travail et du Ministre de l'Economie :

- Elisabeth Borne a assuré que **la réforme des retraites** qui prévoit le relèvement de l'âge de départ à 65 ans était « *nécessaire pour assurer la pérennité du système* » et d'ajouter « *il faudra progressivement travailler un peu plus longtemps* »
- Bruno Le Maire quant à lui a indiqué **ne pouvoir donner la garantie qu'il n'y aura pas de 49-3 !**

Question changement de méthode on attend mieux et comme l'a déclaré Yves Veyrier lors d'une interview : « *ça ne peut pas être Je décide et je vous demande de mettre en œuvre la décision* ».

Eric Gautron, Secrétaire Général du SNFOCOS



## SOMMAIRE

Page 1 : Edito du SG

Changement de méthode ?

Pages 2 et 3 :

Lettre ouverte du SNFOCOS au Directeur Général de l'UCANSS  
Pages 4 à 5 : INC recouvrement du 20 avril 2022

CR de la réunion (suite)

Pages 5 à 7 : Réaction de Yves Veyrier à l'élection du président Macron

Page 7 : Agenda



Syndicat National Force Ouvrière  
des Cadres des Organismes Sociaux

## LETTRE OUVERTE AU DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'UCANSS

### MONSIEUR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL : À QUAND UN VÉRITABLE PROJET DE TRAVAIL SOCIAL DANS CHAQUE BRANCHE DE LA SÉCURITÉ SOCIALE ?

En effet, les travailleurs sociaux se trouvent au carrefour d'une multitude d'enjeux contradictoires où des personnes et des rôles se heurtent, des objectifs institutionnels se contredisent, des missions se concurrencent, ils doivent faire face à un ensemble d'injonctions opposées ... ce qui les amène à un profond sentiment d'isolement et d'abandon...

Dans une institution comme la nôtre, il faut des professionnels formés, outillés, valorisés, en relation entre eux pour rendre le meilleur service possible aux usagers et allocataires.

Il est important de considérer les réalités complexes et les différents enjeux qui marquent le quotidien du travailleur social, à repérer les contradictions et les impasses qui paralysent.

L'UCANSS et chaque Branche se doivent de garantir à chaque travailleur social l'exercice de son métier dans les conditions optimales :

**Aujourd'hui ce qui nous interpelle c'est la place que veut donner l'institution au travail social.**

La situation se dégrade du fait d'un manque de positionnement, d'une Direction Nationale et locale hors sol, qui ne sait plus (ne veut plus ?) définir des orientations pour le travail social.

- A quand une vision politique ambitieuse à la hauteur des besoins identifiés par territoires au niveau national, et un repositionnement innovant ?
- A quand la reconnaissance et la valorisation de l'expertise sociale et des compétences propres au travail social (travail partenariat, individuel, collectif, évaluation des dispositifs des politiques sociales...)

**Aujourd'hui le travail social n'a plus de projet écrit qui donne le sens, qui soit le fil conducteur de l'action.**

- A quand des orientations claires en phase avec les évolutions de la société ?
- A quand un projet où le rôle et les missions de chacun seraient définis, cohérents et articulés ?

**Aujourd'hui le travailleur social doit prendre en compte l'individu dans un environnement complexe, en constante évolution**

- A quand un plan de formation novateur en phase avec les réalités nationales
- A quand un espace d'échanges inter-branches pour une harmonisation des pratiques professionnelles ?
- A quand un véritable soutien technique et une circulation de l'information transversale ?

Le SNFOCOS est animé par la conviction profonde que l'ambition constitue l'enjeu supérieur de toute action, elle donne un cap, une perspective à long terme, elle définit des moyens, des étapes, elle donne

du sens, tant aux travailleurs sociaux qu'aux partenaires.

Le SNFOCOS réclame un projet de travail social d'envergure, une stratégie qui dépasse les logiques gestionnaires pour construire un avantage décisif pour les familles, et les assurés.

Le SNFOCOS réclame un plan de formation innovant qui accompagne l'action des Travailleurs sociaux dans un contexte sociétal en évolution.

Le SNFOCOS réclame une véritable politique prévisionnelle de gestion des emplois qui anticipe enfin les besoins en fonction des contraintes de l'environnement.

Le SNFOCOS croit à l'utilité profonde du travail social dans toutes les branches et notamment dans les CAF, dans les CARSAT et les UGECAM.,

Il croit à sa place singulière en recherche d'équilibre entre sa position institutionnelle et celle auprès des familles allocataires et pour tous les usagers.

Le SNFOCOS appelle donc l'UCANSS à sortir enfin de sa torpeur, de son attentisme pour concrétiser une véritable démarche méthodologique de conduite de projet, sans avoir besoin d'un cabinet d'audit, et grâce à l'efficacité reconnue de son encadrement.

Le SNFOCOS affirme aujourd'hui d'autres positions innovantes dans la défense des intérêts des Travailleurs Sociaux en CAF, mais aussi en CARSAT en Branche Maladie ou en UGECAM :

- Le SNFOCOS revendique un travail social conforme à la déontologie et à l'éthique de nos pratiques professionnelles.

De plus, Matignon a annoncé le 17 février 2022 qu'à compter d'avril 2022 les travailleurs sociaux du privé et de l'associatif bénéficieraient d'une augmentation salariale de 183 euros net par mois, comme celle déjà octroyée aux soignants lors du "Ségur de la Santé".

Enfin une enveloppe de 120 millions en année pleine est annoncée pour la valorisation des travailleurs sociaux de la fonction publique qui a déjà reconnu le diplôme Bac+3 et passé les travailleurs sociaux Cadres Catégorie A.

- Le SNFOCOS revendique donc une véritable reconnaissance du métier et cela doit passer par une revalorisation immédiate de 300 euros du coefficient de base.

**Monsieur le Directeur Général, le SNFOCOS vous demande d'en faire un point central dans vos prochaines négociations et dans chaque INC de branche, et vous demande par ce courrier un rendez-vous rapide sur ce sujet avec notre organisation syndicale.**

*Eric Gautron, Secrétaire Général du SNFOCOS*

*Thierry Faivre, Secrétaire National SNFOCOS en charge de la Branche Famille et de l'Encadrement*



# INC RECOUVREMENT DU 20 AVRIL 2022

## COMPTE RENDU DU SNFOCOS (SUITE)

### I Déploiement de l'offre de services HELP

HELP est une nouvelle offre déployée par les Urssaf au service chefs d'entreprise, artisans, commerçants et professions libérales, en difficulté, après une phase test dans la Région Champagne Ardennes. Les partenaires mobilisés dans le cadre du dispositif sont la CAF, la CPAM et la CARSAT.

Il s'agit d'un dispositif permettant l'anticipation des situations de difficultés rencontrées par les chefs d'entreprise, travailleurs indépendants, ainsi que leur accompagnement grâce à une coordination entre les partenaires institutionnels. Les dispositifs activés peuvent concerner notamment, la complémentaire santé solidaire, le RSA, la prime d'activité, les indemnités journalières, l'accompagnement aux droits et aux soins ainsi que l'action sanitaire et sociale existants au sein du CPSTI et de chaque branche.

Selon les informations de l'URCN il y aurait entre 7 000 et 10 000 dossiers à traiter pour l'ensemble des Urssaf dans le cadre de ce dispositif chaque année. L'exploitation du questionnaire d'orientation ne prendrait que 3 à 5 minutes, ainsi, la charge de travail pour chaque organisme serait minime et ne nécessiterait donc pas de personnel supplémentaire.

Afin de ne pas « alourdir » la tâche des services en charge de la gestion des questionnaires aucune requête ne serait effectuée avant le déclenchement du dispositif afin de vérifier notamment si le cotisant ne ferait pas l'objet d'une procédure interne de travail dissimulé ! Ce positionnement surprenant est pourtant de nature à nuire à l'image des Urssaf et à leur crédibilité.

**Nous resterons, là encore, vigilants, sur cette nouvelle charge de travail pour nos organismes, non assortie de moyens supplémentaires.**

### II Réorganisation de la gestion de la formation professionnelle du réseau des Urssaf

Les Urssaf Aquitaine et Ile de France sont devenues Centre Nationaux de Gestion, et donc centres de formation, depuis le mois de novembre 2021. Lors de la dernière INC du mois de novembre 2021 nous avons demandé à ce qu'une présentation de ce dispositif soit faite au niveau national.

L'Urssaf Campus Aquitaine est en charge des métiers relations cotisants, soit les formations Omega et Techniciens des directions comptables et financières, tandis que l'Urssaf Campus Ile de France se charge des métiers du contrôle (DAMC initial et perfectionnement ainsi que des perfectionnements juridiques). Ces activités exercées en « sous-traitance » de l'Institut 4.10 concernent tant l'ingénierie pédagogique, la gestion et le déploiement des formations que l'animation des parties prenantes (Urssaf, formateurs, tuteurs et stagiaires), 4.10 ne conservant que les relations avec l'OPCO et la supervision des critères qualités.

Six salariés en charge de la gestion pédagogique ont été transférés sur la base du volontariat aux Urssaf au premier trimestre 2022 :

1 salarié auprès de l'Urssaf Nord Pas de Calais mais rattaché à l'URCN

2 salariés auprès de l'Urssaf Aquitaine mais rattachés un en Bretagne et un en Midi Pyrénées

3 salariés auprès de l'Urssaf Ile de France mais rattachés un en Rhône Alpes et deux en Lorraine.

D'ores et déjà des difficultés sont rencontrées dans l'organisation de ces formations, supports obsolètes, fournis seulement 2 ou 3 jours avant la date de la formation aux formateurs, nombre de formateurs volontaires insuffisant pour certains modules entraînant des rappels dans les organismes afin de tenter de susciter des « vocations » ... **A défaut de formateurs volontaires, les modules concernés seront dispensés en auto-formation ce qui nuira incontestablement à la qualité des formations !** Une nouvelle fois, le calendrier à marche forcée n'a pu permettre à chacun de s'organiser pour faire face à ces nouveaux enjeux.

De plus, les missions confiées aux organismes devenus CNG devront être prioritaires par rapport aux activités courantes alors même que les salariés assurant les formations ne seront pas remplacés sur leur poste de travail habituel pendant le temps qu'ils consacreront aux formations, ce qui viendra encore alourdir le quotidien des services en sous-effectif ! Il est seulement indiqué aux Caisses accueillants que la création de ces CNG sera prise en compte dans la négociation des moyens au titre de la prochaine COG (CPG 2023/2027) alors que les Centres Nationaux sont créés dès novembre 2021 et que les formations ont débuté en mars 2022 !

**Comment peut-on envisager, sans des augmentations conséquentes d'effectifs pouvoir faire face à ces bouleversements ainsi qu'à ceux annoncés pour 2023 pour assurer ces nouvelles missions, qui s'ajoutent à celles déjà existantes, dans de bonnes conditions ?**

**Il importe également qu'en plus des effectifs supplémentaires indispensables pour assurer ces nouvelles missions, une reconnaissance financière, qui passe incontestablement au minimum par une augmentation générale de la valeur du point, soit mise en place sans délai.**

*Emmanuelle Lalande, Secrétaire Nationale en charge de la Branche Recouvrement*

---



## **FORCE OUVRIÈRE**

### **YVES VEYRIER, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE FO, RÉAGISSAIT À L'ÉLECTION DU PRÉSIDENT MACRON, DIMANCHE 24 AVRIL SUR RCF**

***Récemment, Emmanuel Macron s'est dit prêt à ouvrir la porte à un débat sur l'âge de départ à la retraite à 64 ans, et non plus à 65 ans. Est-ce que ça change quelque chose pour vous ?***

**Yves Veyrier :**

Non, ça ne change pas vraiment l'idée initiale puisqu'il dit que c'est toujours 65 ans. Maintenant on va jusqu'à 64 ans et on verra à ce moment-là puisqu'on sera au terme, avec le rythme qu'il propose, du quinquennat qui démarre aujourd'hui. Cela ne change pas vraiment les choses. Il faut bien avoir en tête que reculer l'âge légal de départ à la retraite, ça va obliger à devoir partir plus tard pour tous ceux qui attendent impatiemment. Même à 62 ans aujourd'hui, quand on n'a pas la durée de cotisation, c'est déjà compliqué, on subit une décote, et, d'ailleurs, beaucoup choisissent de subir une décote parce qu'ils sont fatigués, ils n'en peuvent plus. Le projet, et c'était clair d'ailleurs dans ce qui a été explicité par le Président lui-même dans les divers débats, conduirait à ce que ceux qui sont en carrière longue, qui ont commencé avant 20 ans,

ou qui ont des travaux pénibles, de toute façon partiront plus tard qu'aujourd'hui. Ils partiront deux à trois ans plus tard également. Donc, non ça ne change pas grande chose !

***Ça veut dire que sur ce point, vous étiez plutôt d'accord avec Marine Le Pen qui proposait une retraite à 60 ans pour les personnes ayant commencé à travailler entre 17 et 20 ans ?***

**YV :** Je ne suis pas d'accord avec Marine Le Pen. Je suis en conformité avec les revendications que porte la confédération Force Ouvrière, ses syndicats, ses délégués, ses militants. Que certains veuillent surfer sur les revendications des syndicats dans le cadre d'une campagne politique, cela les regarde, mais nous ne nous positionnons pas ainsi. Vous savez, dans le passé nous avons eu des expériences où lorsque ceux qui arrivent au pouvoir veulent faire le bien des salariés à la place des salariés eux-mêmes, ça ne se passe pas toujours bien, même quand c'est sincère. Ce qui est important, c'est ce que FO a toujours dit : un, l'indépendance du syndicat et deux, s'assurer que le syndicat sera bien là, le moment venu, pour faire valoir les droits et l'intérêt des salariés.

***Yves Veyrier la contestation de la réforme des retraites, ça fait partie d'une des crises auxquelles le Président sortant a dû faire face au cours de son premier quinquennat. Est-ce que vous êtes prêt potentiellement à une nouvelle mobilisation de grande ampleur comme cela a été le cas en 2019, en 2020. Est-ce que vous êtes prêt à accepter ne serait-ce que l'idée d'une réforme des retraites ?***

**YV :** Les cinq confédérations sont opposées au recul de l'âge de départ à la retraite. Les cinq confédérations syndicales représentatives de ce pays. Donc, je crois qu'il faut absolument que cela soit entendu. Nous sommes en contact régulier. Nous allons à nouveau prendre contact entre nous. Je m'adresse à mes quatre homologues pour examiner ce que nous pouvons faire pour empêcher – il s'agit bien d'empêcher – ce recul de l'âge de départ à la retraite. En 2017, déjà, le Président de la République avait, dans son programme, la réforme dite du système universel de retraite par points. Il essayait de nous expliquer que son élection valait onction du suffrage universel. On sait très bien que, en 2017, comme cette année d'ailleurs, la plupart de celles et ceux qui ont voté et qui ont voté en faveur de Monsieur Macron, n'ont pas voté spécifiquement [pour cela] et ça n'est pas un référendum ou un plébiscite sur le sujet des retraites. C'était, très largement, pour des raisons multiples, et, cela a dominé le débat, contre l'extrême droite. Donc cela ne peut pas valoir plébiscite en faveur d'un recul de l'âge de la retraite. En 2017, le Président de la République n'a pas réussi à convaincre ensuite du bien-fondé puisqu'il a dû faire marche arrière à plusieurs reprises. La pandémie est arrivée par-dessus. Je retiens aussi que le Président de la République lui-même, en juin 2021, expliquait que, finalement, ce projet n'était pas le bon, qu'il fallait faire autrement parce que c'était « extrêmement complexe et porteur d'inquiétudes ». Heureusement, que son projet, pourtant dans sa campagne, n'avait pas été mis en œuvre, puisque lui-même convenait au final que ce n'était pas du tout la bonne idée.

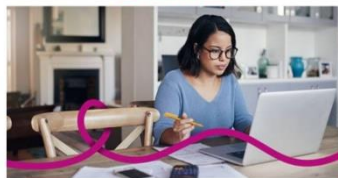
***Pour conclure, Yves Veyrier, comment est-ce que vous voyez les cinq prochaines années avec ce nouveau quinquennat d'Emmanuel Macron ? Comment est-ce que vous envisagez le dialogue social ?***

**YV :** A chaque jour suffit sa peine. Ce qui est important par rapport au dialogue social c'est de bien faire passer le message que la concertation ça ne peut pas consister à dire : je prends la décision, en l'occurrence de reculer l'âge de la retraite, et je vous demande de la mettre en œuvre. Ça ne marche pas ça ! Il faut que nous soyons entendus sur le bien-fondé des raisons que nous avançons pour nous opposer au recul de l'âge de la retraite. Nous avons des raisons, y compris au regard du financement de l'équilibre des systèmes de retraite. La question qui doit être absolument résolue c'est de faire en sorte que tout un chacun ait accès à un emploi de qualité, pérenne, dès l'entrée dans la vie active jusqu'au moment de la retraite. Le gouvernement, le Président de la République nous dit : on va reculer l'âge de la retraite mais, bien-sûr, il va



falloir qu'on fasse en sorte que ceux qui n'ont déjà plus d'emploi aujourd'hui au moment de pouvoir partir à la retraite en aient un. Commençons par ça et nous verrons ensuite ! Si on garantit un emploi de qualité à toutes et tous, on aura résolu la question de l'équilibre financier des retraites.

[Voir sur le site de Force Ouvrière](#)



INVITATION  
LES MATINALES PRÉVENTION AESIO  
MUTUELLE

## Droit à la déconnexion

Webinaire le 29 avril 2022

Dans le cadre du cycle « les Matinales Prévention AESIO mutuelle », notre partenaire AESIO organise un webinaire :

**VENDREDI 29 AVRIL 2022 DE 9H À 11H**

**DROIT À LA DÉCONNEXION**

[CLIQUEZ ICI POUR VOUS INSCRIRE](#)



Syndicat National Force Ouvrière  
des **Cadres des Organismes Sociaux**

## POUR ADHÉRER AU SNFOCOS

Contactez le syndicat SNFOCOS présent dans votre organisme ou à défaut, le SNFOCOS National : 2 rue de la Michodière 75002 Paris 01 47 42 31 23

[snfocos@snfocos.fr](mailto:snfocos@snfocos.fr)

ou adhérez via le formulaire en ligne sur

<https://snfocos.org/adherer/>

## NOS PARTENAIRES

### AGENDA

28 avril 2022 :  
CPP Retraités du  
SNFOCOS

5 mai 2022 :  
INC Branche retraite

5 mai 2022 :  
INC ATMP

10 mai 2022 :  
RPN Travail à distance

16 mai 2022 :  
CPP Encadrement du  
SNFOCOS



AG2R LA MONDIALE



SUIVEZ-NOUS SUR LES RÉSEAUX  
SOCIAUX



NOS PHOTOS SONT SUR [FLICKR](#)